

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2492

présenté par
M. Touraine

à l'amendement n° 2248 de Mme Orliac

ARTICLE 36

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« via les »

les mots :

« par l'intermédiaire des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.